



L'info ADC SUD



LE 13 JANVIER 2026, LES ADC METTENT LA PRESSION SUR LES NAO



La déclaration de bonnes intentions du nouveau président ne satisfera les Agents de Conduite que si elle est suivie de faits concrets. L'évolution du métier, marquée par l'augmentation constante des missions et une polyvalence imposée, doit obliger la direction à revaloriser immédiatement les salaires des ADC. Aucun patron n'a jamais rien cédé sans un rapport de force conséquent. Nous avons été spolié en 2025, imposons nos revendications légitimes !

Toutes et tous en grève le 13 janvier

Déposez vos DII pour le 13 janvier sur le préavis de grève SUD-Rail déposé le 25 novembre:
(n° PRV 251201 01 3 01 X – Pacific : 28650)

UNE REVALORISATION SALARIALE DE 400 EUROS POUR TOUTES ET TOUS !

Nos revendications sur la prime Traction pour tous.tes les ADC, y compris dans les Filiales !

PRIME AUTRES RÉSEAU :

- 200 € réseau RATP dès le 1er km
- 250 € Prime « TGV » ex Taux D pour les TA
- 200 € réseaux étrangers (Allemagne, Suisse, Luxembourg, etc...)
- 200 € prime « vitesse » pour vitesses supérieures ou égale à 200 km/h (TER 200, TGV, etc..)

PRIME ACCESSOIRE PAR JS

EAS → 10 €
Moniteur → 20 €
(Pour toute action de monitorat: TGV, reprise, EM etc...)

PRIME DE BASE JOURNALIÈRE :

- Conducteur TER / Transilien 60 € par JS
- Conducteur Intercités / Fret 70 € par JS...
- Conducteur CRRT / CRML 55 € par JS
- Conducteur TGV 75 € par JS

PRIME DURÉE DE LA JS :

Il est inéquitable de percevoir une prime équivalente lorsque l'on travaille plus longtemps il est proposé :

- Prime forfaitaire de 20 € pour toute journée ayant une amplitude de plus de 6h00.
- Prime forfaitaire de 30 € pour toute journée ayant une amplitude de plus de 7h00.
- Prime forfaitaire de 40 € pour toute journée ayant une amplitude de plus de 8h00.
- Prime forfaitaire de 50 € pour toute journée ayant une amplitude de plus de 9h00.

REVENDICATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES EVS :

- Le samedi : 40 € par jour travaillé, Jour férié et dimanche : 80 € par jour férié travaillé (hors déplacement).
- Heure de nuit et milieu de nuit majoré de 30%
- Passage en heure de nuit de 21h à 7H
- Majoration des heures de déplacement de 20%
- Une prime pour les journées « SU » de 30€ pour les deux premières par mois, puis rémunérée à hauteur de la PMJR à partir de la troisième + une rémunération de 5€ de l'heure pour les « D.A.D ».

Solidaires Sud Rail



Rejoins-nous !!!

